

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	12
Absents	3

Votes	
Pour	40
Contre	/
Abstention	/

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

15 FEV. 2023

de la publication le

15 FEV. 2023

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 8 février 2023

Le huit février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, BANCE Stéphane, HABI Hacène, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, MARTIN Mélisande, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, , GUILLAUD BATAILLE Fabien

Étaient représenté·e·s :

M.MARQUES Henrique	mandat à M. COELHO Vasco
M CHIRRANE El arbi	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. BANCE Stéphane
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à FRANCISOT Amandine
Mme OZCAN Canan	mandat à LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme DESPRES Catherine	mandat à M. GUILLAUD BATAILLE Fabien
M. BALIAS Thierry	mandat à M FOURNIAUD Martine
M. ESSONE MENGUE Terence	mandat à M AOUMMIS Hassan

Étaient absents : M. Mme BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Secrétaire de séance : M Damien DESROCHES

O B J E T

**COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE LA SADEV RELATIF A L'OPERATION ZAC
DES HAUTES BORNES**

**COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE LA SADEV RELATIF A L'OPERATION
ZAC DES HAUTES BORNES**

LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-1 à L. 300-4, L 311-1 à L 311-7 et R 311-1 à R 311-8,

Vu la délibération en date du 29 juin 2006 ayant prescrit les modalités de la concertation préalable à ma création de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 10 mai 2007 ayant créée la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 28 mai 2008 ayant confié cette opération d'aménagement à la SEMORLY,

Vu le traité de concession entre la SEMORLY et la Ville de Choisy-le-Roi signé le 5 juin 2008,

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 27 juin 2012 ayant approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession entre la Ville et la SEMORLY portant sur le transfert de la concession d'aménagement au profit de la SADEV 94,

Vu l'avenant n°1 du 25 juillet 2012 de la concession d'aménagement portant sur la cession du contrat par la société SEMORLY,

Vu la délibération Conseil Municipal en date du 10 avril 2013 ayant approuvé le dossier de création de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 du contrat de concession portant sur la participation de la ville au coût des équipements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2017 approuvant l'avenant n°3 dont l'objet est le prolongement de la durée de la concession jusqu'au 5 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2018 et du Conseil Territorial du 13 novembre 2018 approuvant l'avenant n°4 du contrat de concession de la ZAC des Hautes-Bornes et la convention de subvention d'équipement public par la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2020 ayant approuvé l'avenant n°5 du contrat de concession d'aménagement de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2021 donnant délégation au Maire des attributions au titre de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2022 ayant approuvé l'avenant n°6 du contrat de concession d'aménagement de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu l'avenant n°6 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC des Hautes-Bornes,

Vu le projet de CRACL 2021, envoyé par la SADEV en décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 27 janvier 2023,

Considérant que Le Conseil municipal doit se prononcer sur le Compte-Rendu Annuel 2021 de la SADEV relatif à l'opération ZAC des Hautes Bornes,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Approuve le Compte-Rendu Annuel 2021 de la SADEV relatif à l'opération ZAC des Hautes Bornes,

Article 2 : Sollicite auprès du Président de l'Etablissement territorial Grand-Orly Seine Bièvre l'inscription de l'approbation du CRACL 2021 de la ZAC des Hautes Bornes à la délibération du prochain Conseil territorial.

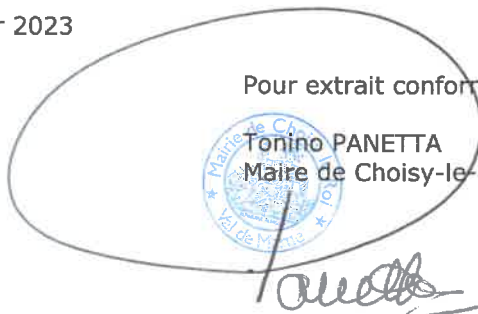
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune : www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 8 février 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi, with the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '91100 Choisy-le-Roi' visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The entire stamp and signature are enclosed within a hand-drawn oval.

